

Rapport du Président

Séance publique du
 vendredi 2 décembre 2016

1^{ère}Commission
 N°CD-2016-5-1-1

Service instructeur
 Direction des finances

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2016

Résumé : La décision modificative n°3 de l'exercice 2016 du budget principal porte sur des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, ne modifiant pas l'équilibre du budget, ainsi que sur l'anticipation des autorisations de programmes 2017 nécessaires avant le vote du Budget Primitif pour pouvoir engager les dépenses d'entretien et de maintenance au 1er janvier 2017.

La Décision Modificative n°3 de l'exercice 2016 du budget principal porte sur des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, ne modifiant pas l'équilibre du budget.

Cette DM3 s'avère en effet nécessaire pour optimiser la gestion des crédits en les ajustant en fonction des projections de consommations de fin d'année et de l'avancement effectif des opérations, se traduisant techniquement par des virements de chapitres à chapitres.

La synthèse des mouvements du budget principal opérés dans le cadre de la DM3 2016, en dépenses et recettes de fonctionnement, est retracée ci-après :

Dépenses de fonctionnement

Crédits à inscrire					Crédits à restituer				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant	Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
011	Charges à caractère général	51	Famille et enfance	140 000 €	65	Autres charges de gestion courante	51	Famille et enfance	- 60 000 €
65	Autres charges de gestion courante	52	Personnes handicapées	1 192 000 €	016	Allocation personnalisés d'autonomie	551	APA à domicile	- 367 000 €
65	Autres charges de gestion courante	53	Personnes âgées	195 000 €	017	Revenu de Solidarité Active	564	Insertion professionnelle	- 100 000 €
					017	Revenu de Solidarité Active	567	Allocation RSA	- 1 000 000 €
		Total		1 527 000 €		Total			- 1 527 000 €

Recettes de fonctionnement

Crédits à inscrire					Crédits à restituer				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant	Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
75	Autres produits de gestion courante	53	Personnes âgées	16 000 €	016	Allocation personnalisée d'autonomie	550	Personnes dépendantes (APA) services communs	16 000 €

Par ailleurs, afin de permettre d'engager des dépenses indispensables avant le vote du Budget Primitif 2017 qui se déroulera le 17 mars 2017, il est nécessaire d'inscrire des autorisations de programmes par anticipation. Ces dépenses concernent en particulier des travaux relatifs à l'entretien et à la maintenance des routes, des bâtiments et des collèges. Ces autorisations de programmes vous sont détaillées ci-dessous :

Millésime	Code AP	Libellé	Montant AP
2017	A131	TRAVAUX DE RENFORCEMENT SUR RD	500 000,00
2017	A131A	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	100 000,00
2017	A179	RENOVATION DES PISTES CYCLABLES	100 000,00
2017	A133	PLANTATIONS LE LONG DES RD	20 000,00
2017	A135	MAINTENANCE SUR OUVRAGE D'ARTS	1 000 000,00
2017	A137	ETUDES ET INVESTIGATION SUR OUVRAGES D'ARTS	250 000,00
2017	A136	AMENAGEMENT DE MAINTENANCE URGENTE	300 000,00
2017	A141	OPERATION DE SECURITE	200 000,00
2017	A142	INSTALLATIONS DE VOIRIE	100 000,00
2017	A151	SIGNALISATION VERTICALE	200 000,00
2017	A152	SIGNALISATION HORIZONTALE	580 000,00
2017	A153	DISPOSTIFS DE RETENUE	200 000,00
2017	A155	ECLAIRAGE PUBLIC	50 000,00
2017	B151	ACQUISITIONS FONCIERES	20 000,00
2017	B127	TRAVAUX/GROSSES REPARATIONS BAT.	50 000,00
2017	J111	LOGISTIQUE DIRECTE	80 000,00
2009	B112	COLLEGES - RESTRUCT., REHAB., EXTENSION (GUEBWILLER)	50 000,00
2016	B112	COLLEGES - RESTRUCT., REHAB., EXTENSION (ILLZACH ; VIGIPIRATE)	305 800,00
2017	B112	COLLEGES - RESTRUCT., REHAB., EXTENSION	905 000,00
2017	B114	COLLEGES - TRAVAUX ENTRETIEN (MSL)	300 000,00
2016	B122	BATIMENTS - RESTRUCT., REHAB., EXTENSIONS DIRECT (Ad'AP)	50 000,00
2017	B122	BATIMENTS - RESTRUCT., REHAB., EXTENSIONS DIRECT	50 000,00
2017	B123	BATIMENTS - TRAVAUX ENTRETIEN	150 000,00
2017	B143	AUTRES - TRAVAUX ENTRETIEN	50 000,00
2017	B126	BATIMENTS - FRAIS ETUDES DIRECT	5 000,00
2017	B145	BATIMENTS - FRAIS ETUDES DIRECT	10 000,00
		TOTAL	5 625 800,00

Enfin, la mise en conformité de l'état d'actif du Département avec l'inventaire comptable du payeur départemental nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissements (opérations non budgétaires).

Par conséquent, conformément à la nomenclature M52, il y a lieu de procéder à la régularisation des amortissements des biens départementaux, par prélèvement sur le compte 1068 « Réserve - Excédents de fonctionnement capitalisés », d'un montant de 4 417.67 € et en créditant dans le même temps les comptes d'amortissements, tel que détaillé ci-dessous :

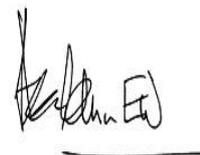
Nature	Montant
28051	107,70
281328	968,00
28157	899,00
28182	2 442,97
Total :	4 417,67

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2016 pour le budget principal,
- d'arrêter le volume des autorisations de programmes pour un montant total de 5 625 800 €, telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe au présent rapport,
- ☞ d'arrêter le volume budgétaire de la DM3 à 3 451,20 € pour la régie départementale de production d'énergie électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie départementale à 1 550 854,92 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN